

MADD CANADA

AVIS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

MADD Canada (ci-après l'organisation) s'est engagé à répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées dans les meilleurs délais, à satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario de 2005*, et à satisfaire aux exigences prescrites par les lois applicables des administrations autres que l'Ontario dans lesquelles MADD Canada exerce ses activités.

Disponibilité des documents portant sur l'accessibilité

Le plan d'accessibilité pluriannuel de l'organisation est disponible sur le site Web de l'organisation et à son bureau principal. La Politique sur l'accessibilité et les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle de l'organisation sont également disponibles sur son site Web et à son bureau principal (comprenant les politiques relatives aux animaux d'assistance et aux personnes de soutien, aux perturbations temporaires, aux processus de rétroaction et à la formation). Ces documents sont également disponibles sur demande.

Disponibilité et format des documents

L'organisation fournira ou fera fournir à toute personne handicapée qui le demande des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun et d'une manière qui tient compte de ses besoins en matière d'accessibilité qui découlent de son handicap, et ce, sans frais supplémentaires. L'organisation consultera la personne qui fait la demande afin d'identifier ses besoins en matière d'accessibilité et les soutiens ou formats appropriés.

Processus de rétroaction

L'organisation offre au public la possibilité de lui transmettre des commentaires sur les services offerts aux personnes handicapées. Les processus de rétroaction de l'organisation seront fournis sur demande dans des formats accessibles et avec des aides à la communication.

Mesures d'adaptation durant le recrutement

Le processus de recrutement de l'organisation prévoit des mesures d'adaptation pour les candidats à l'embauche handicapés.